



Le 05 OCT 2018

Nos réf : DGST-Déplacements Urbains  
JGS/HL-10-2018-01  
Affaire suivie par : H. LAMBERT  
N° de poste : 62.57

Messieurs les co-directeurs de la  
publication de MonAulnay.com  
contact@monaulnay.com

Objet : Droit de réponse à un article du blog "MonAulnay"

Messieurs,

Un article posté sur le blob MonAulnay.com par Jean-Louis Kardides le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 23:02 et ayant pour titre "*Sur l'ex Place Camélinat, il n'y aurait pas que le parking qui soit invisible*" indique que des documents relatifs au futur Parking Abrioux '*apparaissent ainsi que certaines informations qui semblent montrer une certaine opacité sur ce projet*' sur le site aulnaymeritemieux.com.

Pour rappel, lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2018, des Conseillers Municipaux de l'opposition ont interrogé Madame la Première Adjointe au sujet de la délibération visant à désigner le nouveau délégataire de la délégation de service public relative à l'exploitation du stationnement payant, notamment au titre du futur parking Abrioux.

Par la présente, je tenais à vous faire parvenir un certain nombre d'éléments afin de clarifier la situation.

Pour rappel, l'avis de publicité relatif au lancement de la procédure de la DSP stationnement est paru dans les différentes publications entre le 4 et 6 mars 2018, pour une remise des offres finales le 18 juin pour les trois candidats et le 31 août pour EFFIA suite à la mise au point du contrat. Parallèlement, la Ville a publié l'avis de publicité pour le marché de conception-réalisation du futur Parking Abrioux le 23 mai 2017 et la décision d'attribution a été notifiée le 30 juillet 2018. Ainsi, comme Madame la Première Adjointe vous l'a annoncé durant le Conseil Municipal, ces deux procédures se sont chevauchées et il n'était donc pas possible de transmettre aux candidats de la DSP stationnement certains éléments puisque l'attribution du marché en lien avec le projet du parking Abrioux a été notifiée durant le procédure de la DSP stationnement.

Néanmoins, je tiens à souligner le fait que cela n'a pas d'incidence sur la DSP stationnement puisque la société EFFIA n'aura à sa charge que l'exploitation du Parking Abrioux et non sa conception-réalisation. Les informations nécessaires à EFFIA, ainsi qu'aux deux autres sociétés qui ont candidaté à cette DSP stationnement, pour remettre une offre économique et technique prenant en compte l'exploitation du futur parking Abrioux ont été transmises ainsi que le Programme fonctionnel prévisionnel du Marché de travaux en conception réalisation d'un parking souterrain et aménagements y afférent, Place Abrioux. C'est dans ce programme, et plus particulièrement dans les orientations, qu'un plan envisageait une entrée par le leg Pecoroni, comme l'une des possibilités, mais pas exclusivement.



**AULNAY-SOUS-BOIS**

Lors des séances de négociation avec l'ensemble des candidats à la DSP stationnement, il a été indiqué à chacun des candidats un certain nombre d'éléments complémentaires relatifs au parking Abrioux, à savoir que la capacité de ce parking sera de 101 places et qu'il n'y aura qu'un seul accès entrée-sortie à ce parking.

Fort de ces informations, EFFIA, et les deux autres candidats, ont pu ajuster leur offre en déterminant les investissements, les charges d'exploitations et les recettes du futur Parking Abrioux avec les seuls éléments dont il avait besoin : le nombre de place et la structure générale du parking (nombre de niveaux et d'accès, équipement divers, estimation de la surface...).

Pour le reste, notamment la localisation de l'accès à ce parking ou le choix de déterminer l'accès commun ou séparé pour l'entrée/sortie, cela n'a pas d'incidence sur l'offre d'EFFIA puisque cette société n'aura qu'à équiper ce parking en termes de signalisation, de vidéo surveillance et en matériel de péage.

Dans le mémoire technique d'EFFIA, il est en effet indiqué plusieurs réserves concernant le projet du parking Abrioux. Ces réserves découlent des éléments indiqués dans le programme fonctionnel prévisionnel du parking Abrioux communiqués aux candidats en mars 2018. Ce parking n'existant encore pas, EFFIA n'a pas pu le visiter durant la phase de consultation. Il est donc tout à fait classique qu'un candidat émette ce genre de réserves dans ce type de situation. Comme il n'était pas possible de lui communiquer le programme définitif de ce parking en raison de l'égalité de traitement entre les candidats, EFFIA a laissé ces réserves dans son offre, mais cela ne modifie pas l'exploitation même du parking du moment que celui-ci est livré et est jugé conforme par les différentes commissions.

Concernant l'impact de ce futur parking sur le leg Pecoroni, je vous confirme la réponse de Madame la Première Adjointe durant le dernier Conseil Municipal, à savoir le fait que la création de ce parking n'aura absolument aucune incidence sur le leg Pecoroni, l'emprise du projet n'incluant pas le foncier de ce leg. En effet, l'entrée du futur parking et de l'ouvrage sont inscrits dans l'emprise actuelle du parking de surface. La rampe d'accès au parking s'effectuera donc sur le foncier de la place Abrioux en face de la rue Louis Barault.

La Municipalité a pour ambition de redonner à cette place, qui était auparavant la Place des Ecoles aux habitants, de la rendre piétonne, tout en ayant une attention particulière sur la redynamisation du commerce, créant ainsi une vraie polarité, un lieu de vie, visant à maintenir cet esprit village qui fait le charme de la ville d'Aulnay-sous-Bois.

Je vous saurais gré de bien vouloir publier dans les plus brefs délais l'intégralité de ma réponse et ce, en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.



**Jean-Georges SOUMY**  
**Directeur Général des Services Techniques**  
**Pôle Patrimoine et Cadre de Vie**